E-journal promoted by the Campus for Peace, Universitat Oberta de Catalunya

Journal of Conflictology

http://journal-of-conflictology.uoc.edu

EDITORIAL

Conflits de souveraineté

La plupart des troubles sociaux et des conflits internationaux sont provoqués par des problèmes de souveraineté. Lorsqu'un état n'est pas suffisamment démocratique pour accepter que la souveraineté règne, en dernier recours, chez le peuple, son incapacité à satisfaire les besoins de ses citoyens entraîne des mouvements d'insurrections et des révoltes pour exiger l'autonomie ou l'indépendance.

En Europe nous pouvons trouver des exemples en Écosse, Pays Basque, Catalogne, Corse, Irlande du Nord, Nord de l'Italie, îles Shetland, Bretagne, Flandre, Sardaigne, Sicile, Alsace et Chypre, entre autres. Au-delà de l'Europe, on peut aussi citer les cas de Palestine, Tibet, Kurdistan, Mali, Afghanistan, Soudan, Somalie et Somaliland, Sahara Occidental, Rwanda et Burundi, les îles en litige entre le Japon, la Russie et la Chine, le Québec, les peuples indigènes du Chili et autres pays d'Amérique, les minorités ethniques de Chine, Nouvelle Calédonie, Taiwan, les Maldives, les Malouines, Siachen et Cachemire. Dans certains cas, comme au Québec et en Écosse, l'état reconnaît le droit démocratique à l'auto-détermination. Dans d'autres, comme en Espagne, les revendications de souveraineté de la population sont limitées par la Loi.

D'autre part, les conflits de souveraineté peuvent aussi surgir à cause de la non-reconnaissance du droit de vote des immigrants. C'est le cas de l'Inde, Russie, Angola, Afrique du Sud, Équateur, Algérie, Canada, Mexique et beaucoup d'autres pays. Ils peuvent aussi se produire à cause de droits ou de restrictions de pêche, l'accès à la terre fertile (accaparation de terres), l'accès à l'eau (accaparation de l'eau), l'occupation de terres par des compagnies d'exploitation du bois ou minières (comme c'est le cas en Amazonie), l'occupation de terres de culture par les paysans ou les quartiers de bidonvilles (populations pauvres), comme c'est le cas en Amérique Latine.

De façon similaire, les 'printemps' arabes pourraient aussi être considérés comme des conflits de souveraineté en raison du manque de systèmes démocratiques qui permettraient que la majorité de la population ait accès à l'action législative et de gouvernement.

Les conflits de souveraineté ne peuvent pas se résoudre par la force de la loi ou des armes : la réalité nous l'a démontré. La recherche de solutions efficaces nécessite une analyse du conflit et une diplomatie citoyenne intégrale.

Eduard Vinyamata
Directeur
Journal of Conflictology / École de Coopération
CREC / Campus pour la Paix (UOC)